



Journée de formation

Le Code de procédure pénale suisse

vendredi 5 novembre 2010

Département de droit pénal
Faculté de droit



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**



Le code de procédure pénale suisse

Présentation

Le 1er janvier 2011, le Code de procédure pénale suisse entre en vigueur. Cette nouvelle législation va apporter de profonds bouleversements dans la procédure pénale telle qu'elle est appliquée quotidiennement par les magistrats et les avocats.

L'objectif de la Journée du 5 novembre est de présenter aux praticiens genevois la systématique générale du Code, l'origine de certaines nouvelles institutions, les lacunes et les points d'interrogation soulevés par la législation.

Le matin, des exposés seront proposés sur les mesures de contrainte, les preuves et les procédures simplifiées. L'après-midi sera consacrée à deux tables rondes, l'une sur la phase préparatoire, en mains du Procureur général, et l'autre sur l'audience de débats, régie par des règles partiellement nouvelles pour le praticien genevois. Une large interaction avec le public est également prévue.

Public

Praticiens du droit pénal et de la procédure pénale : magistrats, avocats, juristes du Palais de justice.

Direction

Professeur Robert ROTH, Département de droit pénal, Faculté de droit, Université de Genève

et

Professeur Bernhard STRÄULI, Département de droit pénal, Faculté de droit, Université de Genève

Le code de procédure pénale suisse

Programme

- 8h45 **Accueil**
Prof. Christian BOVET, doyen de la Faculté de droit
- 9h00 **Présentation générale du nouveau Code**
Prof. Bernhard STRÄULI, Université de Genève
- 9h45 **Les mesures de contrainte dans le nouveau Code**
Catherine CHIRAZI, avocate, assistante à l'Université de Genève
- 10h30 *Pause café*
- 11h00 **Admission et appréciation des preuves**
Prof. Robert ROTH, Université de Genève, vice-président de la Cour de cassation
- 11h30 **Les procédures spéciales**
Prof. Yvan JEANNERET, Université de Neuchâtel, avocat
- 12h00 **La législation genevoise d'application**
Olivier JORNOT, avocat
- 12h30 **Discussion générale**
- 13h00 *Déjeuner*
- 14h15 **L'instruction préparatoire**
Yves BERTOSSA, substitut du Procureur général
Nathalie MAGNENAT-FUCHS, juge d'instruction
Maurice HARARI, avocat
- 15h30 *Pause café*
- 16h00 **L'audience de débats**
Alessandra CAMBI FAVRE-BULLE, juge à la Cour de justice
Isabelle PONCET CARNICE, avocate
- 17h00 **Discussion générale**
- 17h30 *Clôture de la journée*

Renseignements pratiques

Inscription

Le bulletin d'inscription ci-joint est à faxer ou à expédier par courrier postal, avant le **17 septembre 2010**:

Secrétariat du Département de droit pénal
Université de Genève – Uni Mail
1211 Genève 4
Fax 022 379 84 14

L'inscription est également possible par e-mail:
Jacqueline.Messerli@unige.ch

Renseignements

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de:

Jacqueline Messerli
Département de droit pénal
Tél. +41 22 379 85 52

Lieu

Université de Genève – Uni Mail
40, bd du Pont-d'Arve – 1205 Genève
Salle R 380

Accès

Transports publics, arrêt Uni Mail

- de la gare CFF Cornavin, tram 15, direction Palettes
 - du centre-ville ou de Moillesulaz, tram 17, direction Lancy-Pont-Rouge
- Parking souterrain payant d'Uni Mail ou de Plainpalais

Finance d'inscription

- CHF 250.-
- CHF 150.- pour les étudiants, assistants des universités et avocats-stagiaires

La finance d'inscription comprend la documentation, distribuée sur place, les rafraîchissements et le repas de midi (sous forme de cocktail dînatoire).

En cas de dédite reçue le 19 octobre 2010 au plus tard, la finance d'inscription est remboursée sous déduction de CHF 50.-. Aucun remboursement n'est possible en cas de dédite ultérieure.

Attestation

Une attestation de participation est délivrée sur demande.

www.unige.ch/formcont/droitpenal

J o u r n é e d e f o r m a t i o n

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le **17 septembre 2010**

S.V.P., à remplir en lettres majuscules ☐ à cocher

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom, prénom:

Titre, fonction:

Institution (en toutes lettres):

ADRESSE DE CONTACT

Adresse postale:

NP/ville/Pays:

Téléphone:

E-mail:

☐ Privée

☐ Professionnelle

Fax:

Je m'inscris à la **Journée de formation du vendredi 5 novembre 2010** et m'engage à verser la somme de

☐ CHF 250.- tarif ordinaire

☐ CHF 150.- tarif pour étudiants, assistants des universités et avocats-stagiaires (joindre photocopie de la pièce de légitimation)
dès réception de la facture adressée par le Département de droit pénal

FRAIS D'ANNULATION

En cas de dédite reçue le 19 octobre 2010 au plus tard, la finance d'inscription est remboursée sous déduction de CHF 50.-. Aucun remboursement n'est possible en cas de dédite ultérieure.

Date: Signature:

Affranchir
SVP

Secrétariat du Département de droit pénal
Université de Genève
Uni Mail
1211 Genève 4